



Le Collège de France enseigne librement, à tous les publics intéressés, « la recherche en train de se faire ».

L'accès aux cours, aux séminaires, aux conférences et aux colloques se fait librement, sans inscription préalable, dans la limite des places disponibles, sauf mention contraire. Le programme des enseignements établi par le Collège de France est disponible à l'accueil et consultable sur le site internet www.college-de-france.fr.

Les personnels du Collège de France sont chargés de veiller aux conditions d'accueil des usagers dans les locaux dédiés à l'enseignement. Ils sont disponibles pour accueillir, renseigner, guider et assurer la sécurité des auditeurs dans la zone accessible au public. Ils sont responsables de la sécurité des personnes et des biens au sein de l'établissement, de l'ordre et de la tranquillité publique et en particulier des règles ci-dessous, qui s'imposent aux usagers de l'établissement.

Tout comportement jugé inconvenant, au regard de l'article 52 du règlement intérieur de l'établissement relatif au comportement général, peut entraîner une exclusion temporaire ou définitive de l'enceinte du Collège de France.

Les vols, dégradations volontaires, agressions verbales ou physiques commises par un auditeur à l'encontre d'un membre du personnel ou du public, ou tous autres agissements le justifiant, sont susceptibles de faire l'objet de poursuites judiciaires.

Le programme des enseignements peut être sujet à des modifications (lieu, horaire, etc.) à l'initiative des professeurs ou pour des questions d'organisationnelles. Les agents du Collège de France sont seuls garants des informations à ce sujet.

Les salles sont ouvertes entre 45 minutes et 20 minutes avant le début des enseignements à l'initiative des agents du Collège de France. Les personnels d'accueil déterminent l'organisation de l'attente (hall ou extérieur) en fonction de critères de sécurité pouvant varier selon les circonstances (postures du plan Vigipirate). Il n'est pas possible de réserver une place en salle pour soi ou pour un tiers avant ou après l'ouverture des portes.

Chaque salle d'enseignement possède une capacité d'accueil maximale qui doit être impérativement respectée pour des questions de sécurité. Lorsqu'une salle est pleine, les agents du Collège de France en avertissent les auditeurs et il est alors impossible d'y accueillir des personnes supplémentaires.

Pour des raisons de sûreté, il peut être demandé aux auditeurs et auditrices de se soumettre à un contrôle visuel de leurs sacs et bagages ou à un contrôle par détecteur. En cas de refus, la personne ne pourra pas être admise à l'intérieur du site.

Durant la présence sur le site, les biens personnels demeurent sous l'entière responsabilité de chaque personne.

Les téléphones doivent être éteints à l'intérieur des salles. Il n'est pas autorisé de prendre des photographies ou de réaliser des enregistrements audio ou vidéo.

En-dehors des manifestations organisées par l'établissement, il est strictement interdit de consommer des boissons ou de la nourriture à l'intérieur des bâtiments et dans les salles de cours.

Il est possible de fumer ou vapoter aux endroits signalés par la présence d'un cendrier, exclusivement à l'extérieur des bâtiments.

Dans tous les cas, il convient de respecter la propreté et l'intégrité des lieux à l'intérieur comme à l'extérieur.

Les auditeurs ne sont autorisés à pénétrer que dans la zone ouverte au public. Le reste de l'établissement est réservé aux seuls personnels autorisés.

Le site est équipé d'un système de vidéo-protection avec enregistrement temporaire des images. En accord avec la réglementation, il est possible d'accéder à ces images sur demande auprès de l'administrateur du Collège de France.

La qualité de votre accueil dépend de tous. En respectant les autres usagers, les agents de l'établissement et les locaux, vous participez à la mise en place d'un accueil de qualité en lien avec les équipes du Collège de France.